



2001-2021... La Société wallonne des aéroports a passé le cap des vingt ans!

Les mois de l'année 2021 ont été à nouveau remplis de nombreux défis pour la SOWAER. Après une année 2020 marquée par l'émergence de la COVID, les vagues successives de contaminations assorties des restrictions décrétées par les autorités ont impacté les différents métiers de l'entreprise. Couplé à cela, les inondations catastrophiques, qui ont touché la Wallonie en juillet, ont frappé certains de nos projets ainsi que certains de nos partenaires sous-traitants.

MALGRÉ CES ADVERSITÉS, LE BILAN RESTE POSITIF À BIEN DES ÉGARDS.

La SOWAER a pu être un partenaire fiable pour remettre sur les rails BSCA après de longs mois de discussions avec la Commission européenne, les partenaires sociaux et le Gouvernement. La procédure de recapitalisation, dans laquelle la SOWAER a été très active, permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité. La tendance à la reprise constatée depuis quelques mois confirme le pari qui était le nôtre : préserver ce bel outil.

Les travaux gigantesques lancés en mars 2019 de l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi ont pu être finalisés en octobre 2021. Ce fut un défi de taille pour nos équipes. Néanmoins, elles ont géré ce chantier avec brio. Cette nouvelle infrastructure participe d'ores et déjà à la relance de l'aéroport.

Le Gouvernement nous a mandaté pour lancer le projet de démantèlement et de recyclage d'aéronefs à Charleroi. Là aussi, les équipes sont actives pour y faire émerger cette nouvelle activité stratégique.

A l'aéroport de Liège, l'enjeu environnemental est de plus en plus marquant. L'implémentation du Master Plan adopté fin 2020 passe tout d'abord par un renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport. Les équipes travaillent au quotidien pour anticiper les défis : dépollution des anciennes stations militaires, recyclage du territoire, révision du PEB, ...

Après plusieurs années de discussions, l'accord-cadre concernant la gestion des zones d'activités économiques a pu également être finalisé entre la SOWAER et Liege Airport.

Lancé depuis 2019, le projet de tours digitales a connu également une certaine concrétisation en 2021 avec la signature de notre partenariat

avec Skeyes et le lancement des études pour notre futur bâtiment à ECOLYS (Namur). L'objectif est de concrétiser ce grand projet à horizon 2025.

2021 clôture une période de cinq ans régie par le Contrat de gestion liant la SOWAER au Gouvernement wallon. Le contrat de gestion 2022-2027 est en voie de finalisation au moment d'écrire ces quelques lignes. Les cinq prochaines années seront marquées par le sceau de la durabilité. La durabilité de nos projets dans les trois composantes : le social, l'environnemental et l'économique. L'ensemble des métiers et des équipes de la SOWAER sont dans les starting blocks pour aller de l'avant sur le sujet. A titre d'illustration, la nouvelle stratégie de rénovation énergétique de notre parc de logements a été testée durant l'année 2021 avec des résultats très intéressants en matière d'économie d'énergie. Gageons que ces premiers résultats pourront être généralisés à l'avenir.

Vincent Urbain
Président du Conseil d'administration

Nicolas Thisquen
Président du Comité de direction

Une stratégie et une vision pour l'avenir des aéroports wallons

Le potentiel de croissance identifié pour les aéroports de Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable réfléchi et encadré a amené la Wallonie, en 2001, à la constitution de la SOWAER.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique, durable et opérationnel, la SOWAER est chargée de gérer et développer durablement les deux infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu

en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des citoyens.

C'est ainsi qu'un vaste programme de mesures environnementales destinées aux citoyens proches des aéroports a été mis en œuvre. Celui-ci a été établi sur base de plans d'exposition au bruit et de plans de développement à long terme des deux aéroports.

La stratégie et la vision que nous voulons construire pour les années à venir se veut encore plus ambitieuse, plus structurée, plus ancrée et plus visible dans tous les métiers de l'entreprise. Une plus grande « professionnalisation » au travers de nos missions via cette stratégie nouvelle permettra à la SOWAER de démontrer son expertise dans le paysage aéroportuaire.



01 NOS MISSIONS

01.1

La gestion de participations pour le compte du Gouvernement wallon

La SOWAER n'est pas seulement l'outil d'exécution de la stratégie aéroportuaire, elle est un acteur à part entière de la réflexion et un partenaire actif des sociétés de gestion.

Actionnaire important dans les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi Bruxelles-Sud ainsi que dans la société de gestion de l'aérodrome de Spa, la SOWAER participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon. Elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

ACTIONNARIAT DE BSCA

SOWAER	35,87%
Belgian Airports	48,32%
SAMBRINVEST	13,68%
IGRETEC	1,65%
SABCA	0,48%

ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT

SOWAER	24,10%
NEB Participations	50,36%
Aéroports de Paris Management	25,54%

ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA

SOWAER	100%
--------	------

01.2

Les investissements en développement et en entretien des infrastructures aéroportuaires

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique.

La SOWAER dispose d'un droit exclusif pour réaliser les investissements et les gros entretiens aéroportuaires. Ceux-ci concernent les infrastructures aéronautiques de base des aéroports, comme les pistes, taxiways, postes de stationnement avions, balisages diurnes et nocturnes, sous-stations électriques, dispositifs d'égouttage, de rétention et d'assainissement, clôtures, ... qui sont mis à disposition des sociétés de gestion, moyennant redevances à acquitter par celles-ci.

A noter que les investissements de la SOWAER n'incluent pas des investissements à caractère purement commercial qui sont portés par les sociétés de gestion. Cependant, la SOWAER, forte de sa capacité financière, peut, à la demande des sociétés de gestion et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, réaliser et/ou financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

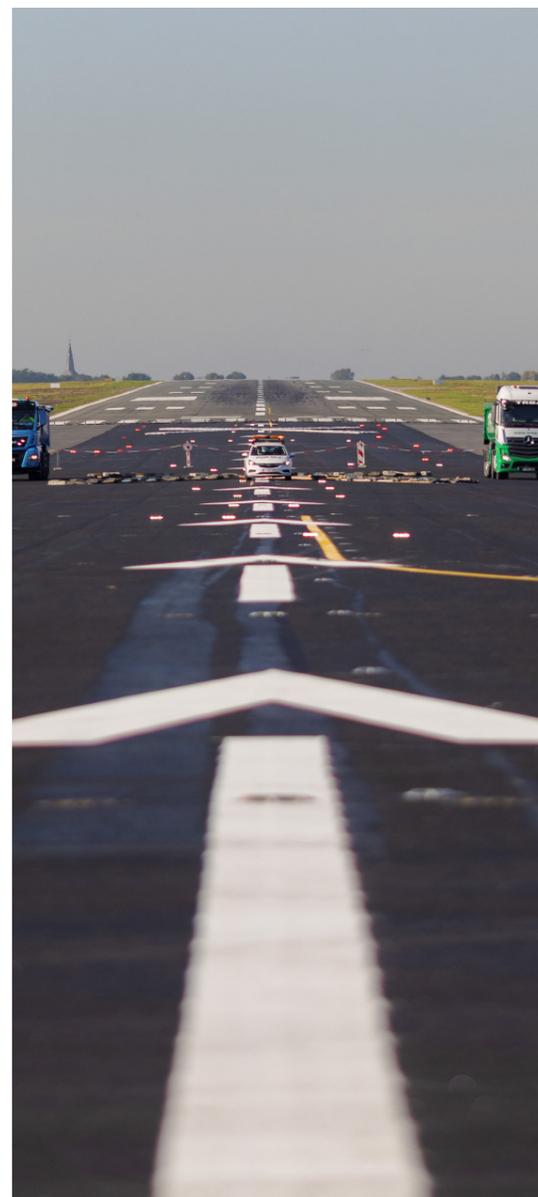
De plus, la SOWAER finance et réalise, pour le compte de la Wallonie, des investissements en matière d'équipements liés aux

services de la navigation aérienne requis par l'entreprise publique autonome belge chargée du contrôle du trafic aérien, SKEYES, en exécution de l'accord de coopération de 1989 et dans le respect des règles de financement édictées par le Gouvernement.

Enfin, la SOWAER peut financer et réaliser, à la demande du Gouvernement, des investissements en matière de sûreté afin de lutter contre les actes intentionnels et malveillants. Il s'agit d'investissements de nature régaliennne dont le financement public est autorisé par les lignes directrices européennes.

Concrètement, en 2021, malgré la crise sanitaire du Covid-19 et les mesures de confinement successives qui en ont découlés ou encore les inondations de juillet 2021 qui ont impacté plusieurs fournisseurs, plus de 65 projets ont été suivis et/ou menés sur les deux aéroports et les deux aérodromes wallons pour un investissement cumulé de quelques 37 millions d'euros.

Parmi les projets qui ont poursuivi leur avancement ou atteint leur achèvement, les maîtres-mots ont été sécurité, sûreté, efficacité et développement durable.



A. A L'AÉROPORT DE CHARLEROI

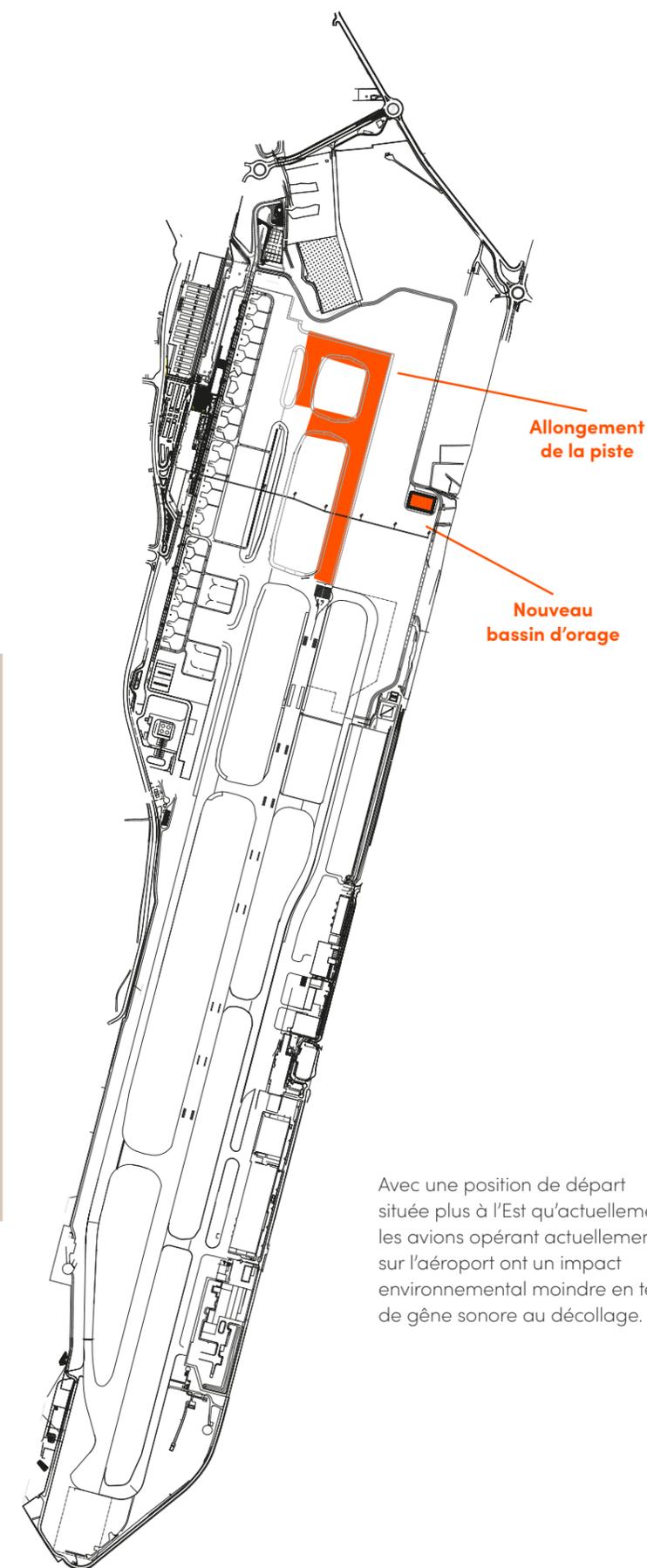
Un allongement de la piste à 3.200 m

Parce que les 2.550m de piste existante ne permettaient pas d'accepter des appareils de type B777, A310 ou A330, sans limitation de poids, le Gouvernement wallon a décidé, en 2014, de porter sa longueur à 3.200m par un allongement de 650m.

Après 30 mois de travaux, dans des conditions exceptionnelles et sans aucune interruption de l'activité aéroportuaire, la piste allongée a été mise en service le 13 octobre 2021. Cette piste plus longue de 650 mètres ouvre de nouveaux horizons de développement pour l'aéroport de Charleroi.

Cet allongement c'est :

- 700.000 m³ de terres traitées « in situ »
- Une organisation du chantier pour éviter 8.500 camions supplémentaires !
- la mise en place de 6.473 colonnes ballastées pour la consolidation des sols



Avec une position de départ située plus à l'Est qu'actuellement, les avions opérant actuellement sur l'aéroport ont un impact environnemental moindre en termes de gêne sonore au décollage.

La construction d'un bassin d'orage

Outre l'allongement de la piste, la construction d'un nouveau bassin d'orage a été nécessaire pour évacuer les eaux de cet allongement mais aussi de la piste existante.

Près de 60.000m³ de terre ont été déblayées en vue de sa construction. Rien qu'à lui seul, cette nouvelle infrastructure représente un chantier colossal avec de nombreux défis relevés.

Ce bassin de 3.100 m² est composé de 2 parties :

- un bassin de stockage pour la fonction bassin d'orage d'une capacité de +/- 3375 m³
- un bassin de rétention d'une capacité de +/- 5600 m³ en vue de réaliser le traitement de l'eau avant évacuation dans le Tintia en période hivernale.

C'est par le biais des caniveaux à fentes que les eaux de ruissellement seront évacuées vers le réseau d'égouttage puis vers le bassin d'orage. Les caniveaux ont été calculés pour reprendre des quantités d'eau importantes, afin de garantir une sécurité optimale lorsque les avions circulent.

Réparations des caniveaux en béton présents sur la piste et les dalles avions Nord et Sud

Dans le cadre des gros entretiens à réaliser par la SOWAER, il a été constaté des dégradations sur les caniveaux à fente en béton fibré tant sur la piste que sur les dalles avions au Nord et Sud de l'aéroport.

Afin d'apporter une solution à cette problématique, les travaux suivants ont été entrepris :

- Le fraisage et la rénovation du revêtement des caniveaux en béton fibré ;
- La démolition et la réparation des caniveaux en béton armé ;
- La réparation ponctuelle de dalles de revêtement en béton armé ;
- Le remplacement de dalles de couvertures sur des chambres d'inspection.

Ces travaux permettent ainsi d'éviter que les morceaux de béton qui se délitent ne soient pas ingérés par les réacteurs d'avions, ce qui représente un risque majeur pour la sécurité aérienne. C'est la méthode de l'hydrodémolition qui a été choisie pour effectuer ces démolitions



Rénovation des installations de balisage et d'éclairage de l'aéroport :

La SOWAER a la difficile tâche de veiller au balisage aéronautique et à l'éclairage des dalles parking avions. Selon l'infrastructure concernée, la durée et l'intensité lumineuse nécessaire à son bon fonctionnement, nos équipes cherchent sans cesse à optimiser les coûts tout en trouvant les solutions adéquates.

Des audits relatifs aux installations de balisage ont conduit à la rénovation et à la fiabilisation du balisage des taxiways Nord, des dalles avions Nord et de la piste de l'aéroport.

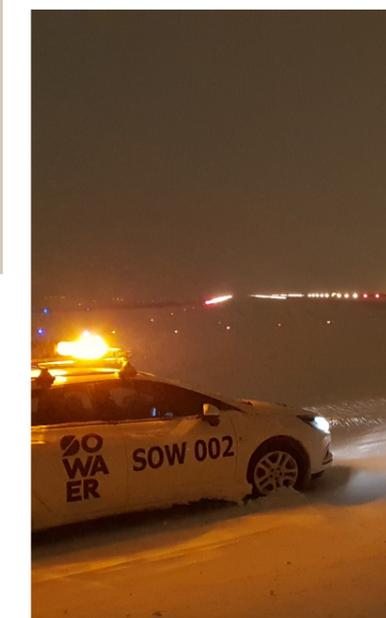
Initiés en septembre 2017, la rénovation des installations de balisage du taxiway Nord et de la dalle de stationnement des avions Nord s'est terminée en novembre 2021. En ce qui concerne le balisage de la piste, les travaux ont débuté le

2 juin 2020 et devraient s'achever en mars 2022 mais ont été phasés afin de garantir 100 % de l'exploitation de l'aéroport.

Résultat : Les travaux pour la rénovation du balisage de la piste actuelle et le remplacement de près de 700 balises lumineuses halogènes par du LED permet un facteur de diminution de consommation d'énergie égal à 3.

D'autre part, la rénovation de l'éclairage des dalles avions Nord et Sud s'avère nécessaire de par la vétusté des appareils d'éclairage. Il a dès lors été programmé de procéder au remplacement des appareils d'éclairage des postes de stationnement avions au Nord et au Sud de l'aéroport par des

installations LED. Les études relatives à cet investissement ont débuté en juin 2018. Les travaux proprement dit devraient pouvoir débuter au cours du second semestre 2022.



Déplacement de la cabine gaz alimentant l'entreprise SONACA

Un poste de détente de gaz alimentant l'entreprise SONACA était implanté historiquement à une distance de la piste de l'aéroport de Charleroi tel qu'il constituait un obstacle pour celle-ci au regard de la réglementation EASA en matière de sécurité aéronautique.

Dès lors, un nouveau poste de détente gaz raccordé au réseau FLUXYS a été conçu et l'actuelle station de détente désaffectée. Une nouvelle canalisation gaz entre le nouveau poste de détente et le hall de l'entreprise SONACA a été réalisée. Les travaux ont débuté en mars 2021 et devraient s'achever pour juin 2022.

Installation d'un nouveau système de détection d'incendie des sous-stations électriques

Plusieurs cabines électriques et sous stations de balisage sont présentes sur le site de l'aéroport de Charleroi. En cas d'incendie dans une de ces installations, l'information doit pouvoir être communiquée le plus rapidement possible au service des pompiers de l'aéroport pour limiter les dégâts et leurs conséquences.

Un nouveau système de détection incendie de toutes les cabines et sous-stations avec un rapatriement des alertes et des alarmes chez les pompiers du site aéroportuaire a donc été installé. Les travaux ont débuté le 1^{er} septembre 2020 et se sont achevés le 18 novembre 2021.

Entretien des infrastructures béton des parkings « voiture » P1 et P5

Dans le cadre des gros entretiens à réaliser par la SOWAER, et suite à la présence de dégradations de la structure béton des parkings « voitures » P1 et P5 de l'aéroport de Charleroi, les réparations de structure béton (éclats, fissures, perte du recouvrement des armatures, ...), l'hydrofugation des bétons exposés aux intempéries et la mise en place des nouveaux joints de dilatation ont été réalisés. Les travaux ont débuté par le parking P1 le 14 septembre 2020 et sont achevés par le parking P5 le 18 novembre 2021.

Aéroport de Charleroi – Rénovation des bâtiment S6 et S7 au Sud

Le bâtiment S6 est le bâtiment de l'ancienne aérogare de l'aéroport de Charleroi. Il comprend le service électrique de la société de gestion de l'aéroport, le service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW ou encore les

installations de la Business Aviation. Le bâtiment S7 est le bâtiment dans lequel sont implantés les services des douanes ainsi que différentes écoles d'aviation. Ces deux bâtiments sont situés au Sud de l'aéroport de Charleroi.

Dans le cadre des gros entretiens à réaliser par la SOWAER, il est nécessaire d'envisager le remplacement de la toiture de ces deux bâtiments mais également la rénovation des dispositifs d'HVAC et l'entretien des façades.

Ces travaux permettront d'améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs et participeront à réduire la consommation d'énergie.

Les études ont débuté en septembre 2019 et sont toujours en cours. Les travaux sont programmés pour un démarrage fin de l'année 2022.



B. A L'AÉROPORT DE LIEGE

Rénovation de la pompe secondaire d'alimentation du pipeline dans les installations BPO à Glons

Le parc pétrolier de l'aéroport de Liège est alimenté en carburant aviation au travers d'un pipeline de de +/-14 km de long entre Glons et l'aéroport de Liège. Actuellement l'ensemble de l'installation est dimensionné pour être exploité à une pression maximale de 50 bars.

Cette pression est assurée à Glons, dans les installations de la Belgian Pipeline Organisation (en abrégé BPO), par une pompe principale et une pompe secondaire (ou de secours) qui date des années 1950 et n'atteint pas un débit équivalent à la pompe principale.

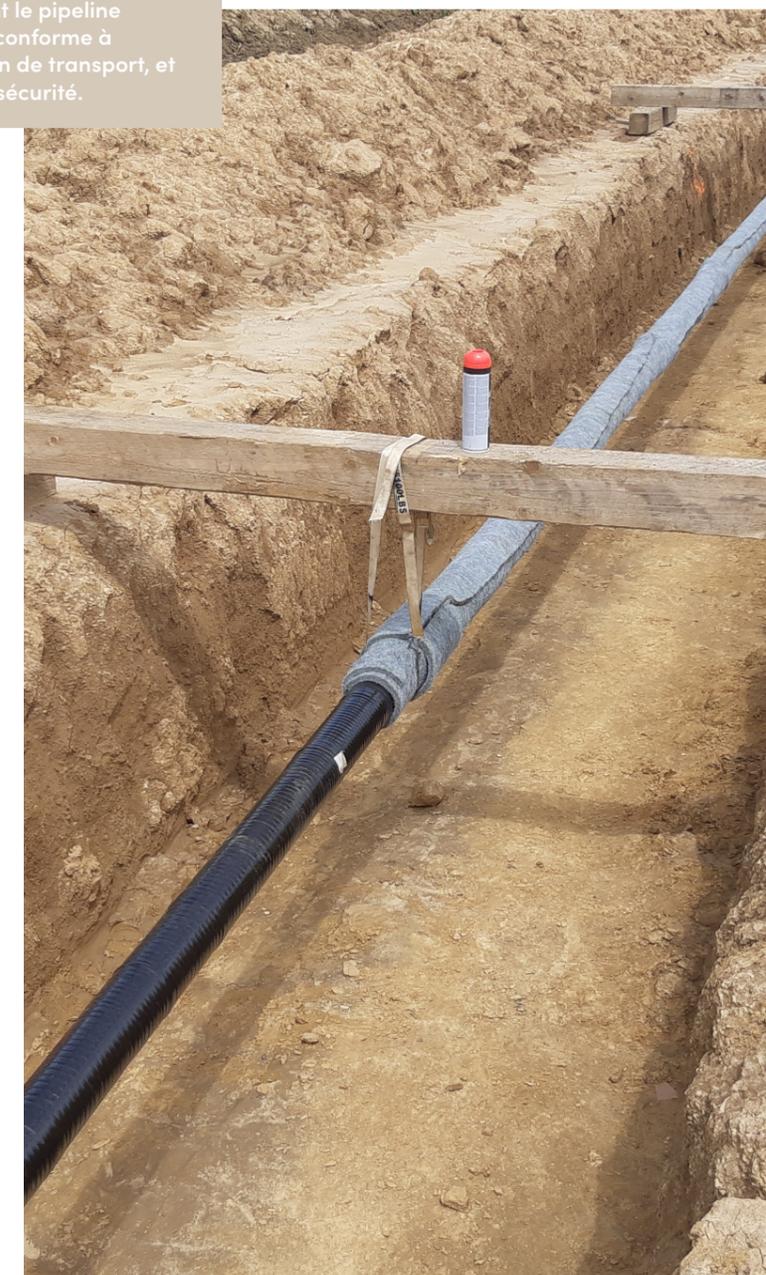
Le remplacement de la pompe secondaire a permis d'optimiser son débit maximal afin qu'elle puisse atteindre un débit équivalent à la pompe principale. Les travaux ont débuté le 29 mai 2020 et devraient s'achever en juillet 2022.

Aéroport de Liège – Mise en conformité du pipeline entre les installations BPO à Glons et l'aéroport de Liège

Le pipeline existant entre les installations BPO à Glons et l'aéroport de Liège a été cédé à la SOWAER par la Défense nationale en mars 2006. Pour être en règle avec la législation en vigueur, une double étude a été menée sur tout le tracé, l'une pour vérifier l'état de la conduite (Intelligent Pigging) et l'autre pour vérifier l'enfouissement de celle-ci (relevé topographique et sondage in situ). Diverses

non-conformités ont été détectées comme deux anciennes réparations ainsi que des zones où la profondeur d'enfouissement est insuffisante, dont l'origine se trouve principalement dans l'érosion des terrains ou encore dans les méthodes d'exploitation agricole.

Les travaux permettant de lever ces non-conformités se sont achevés en septembre 2021 rendant le pipeline totalement conforme à l'autorisation de transport, et ce en toute sécurité.



Aéroport de Liège – Assainissement d’anciens sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires

Historiquement l’aéroport de Liège est un aéroport militaire. Dans ce cadre, la Défense disposait de plusieurs sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires situés au Nord de l’aéroport et dénommés StaPOL. Malheureusement, l’exploitation de ces différentes StaPOL a provoqué des pollutions dépassant les seuils admissibles et définis dans le décret sol notamment. Bien que l’assainissement de ces différentes pollutions soit du ressort de la Défense selon le principe du pollueur-payeur, il a été convenu que le coût de ces assainissements soient déduits du prix d’achat des terrains et que la SOWAER prenne en charge la mise en œuvre de l’assainissement.

Les plans d’assainissement des différentes StaPOL ont tous été approuvés par la Direction de l’assainissement de Sols du SPW (en abrégé DAS). La mise en œuvre de ceux-ci est programmée dans le courant de l’année 2022.

Aéroport de Liège – Rénovation des installations HVAC et de la toiture du bâtiment 44 au Sud

Le bâtiment 44 est le bâtiment dans lequel sont implantés les services « exploitation » de la société de gestion de l’aéroport, le service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW ou en encore l’Airport Operations Center (en abrégé APOC) qui gère notamment le parking control, le deicing, ...

Dans le cadre des gros entretiens à réaliser par la SOWAER, il a été nécessaire d’envisager la rénovation de la toiture de ce bâtiment mais également la rénovation des installations de chauffage et de ventilation.

Ces travaux permettent d’améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs et participent à réduire la consommation d’énergie. Les travaux ont débuté en avril 2021 et s’achèveront en mai 2022.

Rénovation des installations de balisage et d’éclairage de l’aéroport

La rénovation de l’éclairage des dalles avions Nord et Sud s’avère nécessaire de par la vétusté des appareils d’éclairage. Il a dès lors été programmé de procéder au remplacement des appareils d’éclairage des postes de stationnement avions au Nord et au Sud de l’aéroport par des installations LED.

57 luminaires d’ancienne génération ont déjà été remplacés par des LED permettant de réduire la consommation énergétique. Les travaux ont débuté le 22 juin 2021 et s’achèveront en mai 2022.

D’autre part, une rénovation des installations de balisage du taxiway alpha s’est avérée également nécessaire. Les travaux à réaliser consistent principalement au renouvellement global des circuits d’alimentation des installations de balisage du taxiway alpha. Les travaux devaient débuter en août 2021 mais suite aux inondations de juillet, le principal fournisseur de câbles de balisage situé à Eupen a vu son entreprise dévastée. Le chantier a dès lors été staté et devrait reprendre au second semestre 2022.



Allongement de contingence

La société de gestion de l’aéroport de Liège a passé commande à la SOWAER pour entreprendre les études relatives à l’allongement de la piste de contingence de l’aéroport. En effet, les principaux inconvénients de cette piste de contingence dans sa configuration actuelle se résument comme suit :

- en utilisation comme piste : la longueur de la piste de contingence ne permet pas à l’ensemble de la flotte d’avions présente à l’aéroport de Liège de pouvoir atterrir et principalement décoller sans contraintes (fuel et/ou charge) lorsque la piste principale est indisponible lors des entretiens ;
- en utilisation comme voie de circulation pour avions : il est impossible pour les avions venant du Nord de l’aéroport d’atteindre les extrémités de la piste principale sans traverser cette dernière, ce qui impacte négativement les activités aéroportuaires (risque d’intrusion de piste, surcharge des voies de circulation au Sud, ...).

La piste de contingence sera, comme actuellement, uniquement utilisée en cas d’indisponibilité de la piste principale.

A ce jour, les études techniques ont débuté afin de permettre l’élaboration des études d’incidence sur l’environnement.

Comblement partiel de l’ancienne sablière « Fontaine »

L’ancienne sablière « Fontaine » se trouve dans le prolongement de la piste de contingence, à l’Ouest de l’aéroport. Plusieurs études de risques réalisées par l’autorité aéroportuaire, cellule Safety du SPW, concluent à la nécessité de combler une partie de celle-ci. Les études techniques pour entreprendre ce comblement ont débuté.

Un recensement objectif des espèces (faune et flore) présentes sur le site de l’ancienne sablière a été réalisé, des mesures de compensation ont été proposées pour palier à la suppression éventuelle de leur habitat avant, pendant et après les travaux. Le dossier de demande de dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature a été introduit en juillet 2021.



Aéroport de Liège – Construction d'une dalle de stockage GSE

La société de gestion de l'aéroport de Liège a passé commande à la SOWAER pour la construction d'une dalle pour le stockage d'engins de manutention (Ground Support Equipements) en zone Nord de l'aéroport.

Cette demande fait suite à un souci de rationalisation de l'occupation de la dalle avions en zone Nord et de sécurisation de la zone, régulièrement encombrée par du matériel de manutention appartenant aux handlers.

Cet investissement est réalisé suivant le mécanisme d'augmentation de la redevance. Les travaux consistant en la réalisation d'une dalle en béton ont débuté le 14 juin 2021 et la mise en service de la dalle a eu lieu le 5 octobre 2021.



C. PROJET COMMUN AUX AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE

Création d'un centre de tours de contrôle numériques au sein du parc ECOLYS à Namur

En date du 25 mai 2021, la SOWAER et skeyes ont signé un accord qui entérine l'implantation d'un futur centre de tours de contrôle numériques à Namur, au sein du parc Ecolys.

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposant actuellement pas d'une tour de contrôle de contingence, différents scénarios ont été analysés afin de garantir la sécurité du trafic aérien et la continuité des activités aéroportuaires lorsque les tours physiques ne sont pas disponibles. Les études de faisabilité ont démontré que la construction d'un centre de contrôle de tours numériques constituait la solution idoine sur le long terme.

Grâce aux nouvelles technologies de réalité augmentée avec des caméras ultra-modernes installées sur les aéroports, les contrôleurs aériens pourront gérer à distance les mouvements d'avions sur le tarmac et à leur approche. Cette solution offre la possibilité de gagner en efficacité économique et opérationnelle grâce à la centralisation des services de la navigation aérienne pour les aéroports de Liège et Charleroi.

Avec ce bâtiment qui abritera également son siège social, la SOWAER ne veut pas seulement se conformer aux normes environnementales et énergétiques en vigueur mais aussi construire un bâtiment le plus durable possible.

Les premières esquisses et études du futur bâtiment ont débuté en mai 2021 et se poursuivront sur l'année 2022.



D. AÉRODROME DE SPA

Gestion des eaux de surface

Le permis d'exploitation de l'aérodrome a été renouvelé pour 20 ans en date du 9 septembre 2019. Etant en charge de la gestion du site, ceci permet à la SOWAER d'envisager l'avenir de l'aérodrome avec une vision stratégique à long terme et de pouvoir concrétiser de nouveaux projets.

Nous avons la volonté d'intégrer pleinement l'aérodrome dans son écosystème touristique local tout en préservant l'environnement avec une stratégie de développement durable et de transition énergétique.

Notre priorité est l'amélioration sur le site de la qualité et la quantité des eaux rejetées notamment via la temporisation des eaux de pluie. Les études relatives à ce premier volet ont débuté en janvier 2021. Les travaux proprement dits devraient débuter au cours du second semestre 2022 et porteront sur:

- le placement de séparateurs d'hydrocarbures sur l'ensemble des zones revêtues pour les aéronefs et les voitures;
- l'amélioration de la gestion des eaux de surface afin de réduire le risque d'inondation du village de Nivezé situé en aval du site, lors de grosses intempéries.



01.3

La mise en œuvre et la valorisation des zones d'activités économiques autour des aéroports wallons

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises. La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux en les équipant afin de permettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.

Autour de l'aéroport de Liège, ce sont quelque 470 hectares de terrains qui sont progressivement aménagés en parcs d'activité économique. Ceci permettra de valoriser d'ici à 2035, 350 hectares nets de terrains qui pourront être mis à disposition des futurs investisseurs.

Depuis 2015, les premières zones d'activités économiques les plus proches de plateforme aéroportuaire, à savoir: Flexport City au Nord des pistes ainsi que Airport City au Sud de l'E42 sont équipées et accueillent les premiers investisseurs.

En octobre 2021, un accord cadre a été conclu entre la SOWAER et

LIEGE AIRPORT. Par cet accord, la SOWAER peut octroyer à LIEGE AIRPORT des droits d'emphytéose, en application de l'article 77 du décret wallon du 2 février 2017 qui permet à la SOWAER de céder des droits réels sur les terrains aménagés à un «intermédiaire économique», en l'espèce LIEGE AIRPORT. Il appartiendra ensuite à LIEGE AIRPORT de commercialiser les terrains concernés, par la conclusion de conventions de sous-emphytéose avec des utilisateurs qui souhaitent développer des activités compatibles avec la destination des ZAE.

L'accord précise les droits et obligations de chacune des parties lors du transfert des futures terrains viabilisés par la SOWAER à Liège Airport.

En zone Airport City 4, 2 autres investisseurs ont également débuté la construction de leurs immeubles de bureaux.

Enfin, dans le cadre du programme de cofinancement européen FEDER 2014-2020, la SOWAER, en partenariat avec le SPW-Mobilité & Infrastructures et la SOFICO, a introduit un portefeuille de projets intitulé «ZAE de Liège».

Le Gouvernement wallon ayant retenu tous les projets de la fiche, les jugeant prioritaires pour la Wallonie, en juillet 2016, il leur a attribué des subsides d'un montant total de 34.497.392,56 €.

	Projets	Subsides obtenus
1.	Contournement Nord de l'aéroport	17.274.593,13 €
2.	Réaménagement de l'échangeur n°3 « Liege Airport »	2.938.132,24 €
3.	Démérgement des zones Cubber et Stockis	14.284.667,10 €



Le projet relatif au démergement des zones Cubber et Stockis est mis en œuvre par la SOWAER. Ce chantier a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021 avec la réalisation de la phase 2 de l'évacuation des eaux pluviales vers la Meuse.

Cette phase a consisté au fonçage d'une canalisation de diamètre 1,8m sur 1,3 km, sans ouvrir et à grande profondeur (de +/-15 m à 40 m) grâce à un tunnelier de 28,7 Tonnes. Elle permet ainsi la jonction avec la conduite existante jusqu'à la Meuse. Ce sont 384 tuyaux mis bout à bout!

Un projet de corridor écologique autour des zones d'activités économiques de l'aéroport de Liège

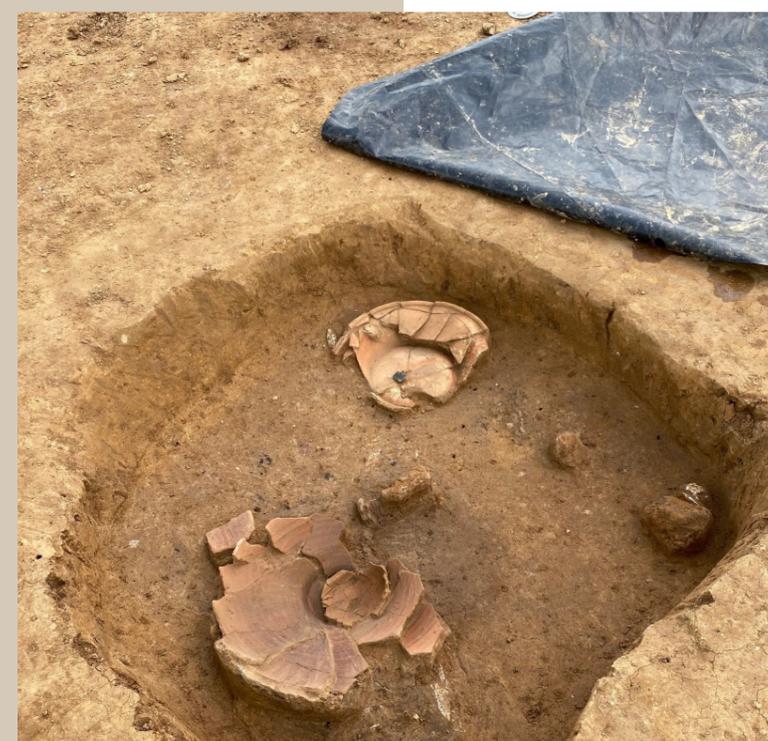
Au Nord de l'aéroport de Liège et entourant les zones d'activités économiques, une zone de +/- 18 ha favorable à la biodiversité est en cours d'aménagement. Ces surfaces consacrées uniquement à la nature formeront in fine un corridor écologique qui assurera la continuité entre plusieurs sites de grand intérêt biologique, permettant ainsi le déplacement des espèces.

Le but est de créer des aménagements cohérents avec la configuration du site: principalement des prairies très peu entretenues et quelques zones boisées et ainsi créer un réservoir de biodiversité qui impactera la biodiversité en dehors de la zone.

Ce corridor permettra la réalisation d'aménagements propices à la protection et au développement de la faune et de la flore locales, en particulier les espèces protégées déjà présentes sur le site de l'aéroport:

- Avec une attention particulières pour les amphibiens et pour les pollinisateurs
- Pour que celui-ci n'engendre pas de péril animalier pour l'aéroport

Les travaux ont commencé aux abords de la zone FLEXPOR CITY 3. Les fondations du merlon anti-bruit sont en cours et de nombreuses plantations ont déjà été faites au-dessus et derrière le merlon.



La SOWAER veut donner un sens à ses missions

Préalablement à la mise en œuvre de ces zones d'activités économiques, la Direction opérationnelle-Zone Est de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP) poursuit depuis 2014 des interventions archéologiques. La SOWAER se réjouit de participer à la sensibilisation des citoyens à leur passé.

Depuis l'été 2018, 11 hectares dans le secteur de la zone Fontaine ont déjà été évalués. En effet, le hameau de Fontaine de par sa situation géographique et topographique constitue un facteur d'implantation privilégié pour de nombreuses occupations humaines et ce, depuis le Néolithique jusqu'à l'implantation de l'autoroute E42 et de l'aéroport de Liège.

Pas de palais ou de palaces mais les traces extraordinaires d'hommes et de femmes ordinaires qui nous racontent leur histoire. Une histoire qui se déroule sur toutes les périodes de la ligne du temps, du Néolithique ancien à l'époque contemporaine, s'étalant sur 7000 ans d'histoire!

Sur l'entité de Fontaine, deux sites ont été découverts et fouillés:

- l'un est situé rue de Fontaine, en face du donjon médiéval;
- l'autre se situe avenue des Acacias, dans le champ jouxtant l'actuel cimetière d'Hozémont.

Les archéologues ont identifié des traces d'habitat néolithique, des enclos protohistoriques, un cimetière romain et divers indices qui témoignent de l'occupation des lieux par une communauté paysanne au Moyen Âge, bref des découvertes archéologiques impressionnantes!

La fouille de la zone s'est terminée en novembre 2021 et une exposition mettant en exergue ces fouilles se tiendra au printemps 2022.

01.4

La gestion d'un programme environnemental unique en Europe

De par la création de la SOWAER, en 2001, la Wallonie a voulu concilier le développement économique des deux aéroports wallons et la préservation du cadre de vie des citoyens.

La SOWAER est le garant de ce programme unique en Europe qui prévoit des mesures à court terme et un dispositif prévisionnel à long terme. Elle est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en cas d'exploitation maximale des aéroports. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic.

Les premières simulations relatives à la 5ème révision des PEB ont été réalisées courant 2019 au sein des services du SPW.

En date du 8 octobre 2020, le Gouvernement wallon a adopté une note d'orientation en vue de procéder à une rectification matérielle du PDLT sur base des mêmes hypothèses d'exploitation de l'aéroport qu'en 2004. Elle aboutira à une extension à la marge des courbes du PDLT. Cette rectification interviendra en 2022.

En outre, le Gouvernement wallon procédera dans la foulée à la 5ème révision du PEB. Cette révision mènera à un élargissement de celui-ci. Les nouvelles zones du PEB entreront en vigueur en 2022.

Les différentes mesures d'accompagnement des citoyens proches des aéroports (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004) peuvent être résumées comme suit :

en zones A' et B' :

- rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- primes de déménagement octroyées aux locataires
- indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

en zones C' : insonorisation des immeubles

en zones D' : primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat.

Des informations complémentaires et des brochures téléchargeables sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux cellules SOWAER Environnement.

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.



A. L'INFORMATION AUX CITOYENS

La fonction d'information aux citoyens est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute et le relais de leurs préoccupations vers les décideurs.

Contacts pour l'année 2021

	Demandes d'informations	Plaintes	Craintes	Total des contacts
Charleroi	2.539	42	0	2581
Liège	6.198	1958	4	8.160
Totaux	8737	2000	4	10741

En 2021, la SOWAER a chargé PERFECTEAM, institut d'étude de marché indépendant, de réaliser une première enquête de satisfaction auprès des citoyens des deux aéroports wallons.

Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des citoyens qui ont fait appel à la SOWAER pour:

- Bénéficier de travaux d'insonorisation dans leur logement
- Obtenir une prime pour l'insonorisation de leur logement
- Vendre leur habitation
- Introduire une plainte

La satisfaction globale moyenne des citoyens se situe à 7.1/10 et 71% des personnes interrogées se disent satisfaites ou très satisfaites. La note est fortement tirée vers le bas par la faible satisfaction de ceux qui ont introduit une plainte (5.8/10) et qui représentent 41% des personnes interrogées.



La SOWAER est à la disposition des citoyens pour relayer leurs préoccupations vers l'autorité mais elle n'est en charge ni du trafic aérien, ni des trajectoires, ni de l'augmentation des vols.

Nos équipes constatent une augmentation des plaintes relatives aux nuisances sonores enregistrées auprès des citoyens de l'aéroport de Liège. C'est surtout l'installation de CAINIAO qui inquiète les citoyens. En 2021, les plaintes ont pratiquement quadruplé par rapport à 2020. Par ailleurs, ils perçoivent une augmentation des nuisances sonores ces dernières années, principalement liées aux gros porteurs qui sont en augmentation.

En ce qui concerne les plaintes relatives aux nuisances sonores enregistrées sur le site de Charleroi, celles-ci ont doublé par rapport à 2020 (42 plaintes contre 20 en 2020). Cette hausse est majoritairement liée à la reprise progressive de l'activité de l'aéroport de Charleroi, lourdement impactée par la crise sanitaire.

Par ailleurs, les Comités d'accompagnement des aéroports wallons remis sur pied par le Gouvernement en 2019 se sont réunis 6 fois (quatre fois sur Liège et deux fois sur Charleroi) durant cette année 2021.

Aussi, afin d'informer au mieux les communes de plus en plus interpellées par leurs citoyens, la SOWAER a pris part à des séances d'information organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens d'une même commune.

En 2021, 6 communes aux alentours de Liège ont sollicité ces séances d'information. La majorité ont eu lieu en visioconférence eu égard à la crise sanitaire liée au COVID-19. Parmi celles-ci, une séance a été diffusée sur le Facebook live de la commune. L'une d'entre elles a eu lieu en présentiel et a rassemblé environ 60 citoyens.

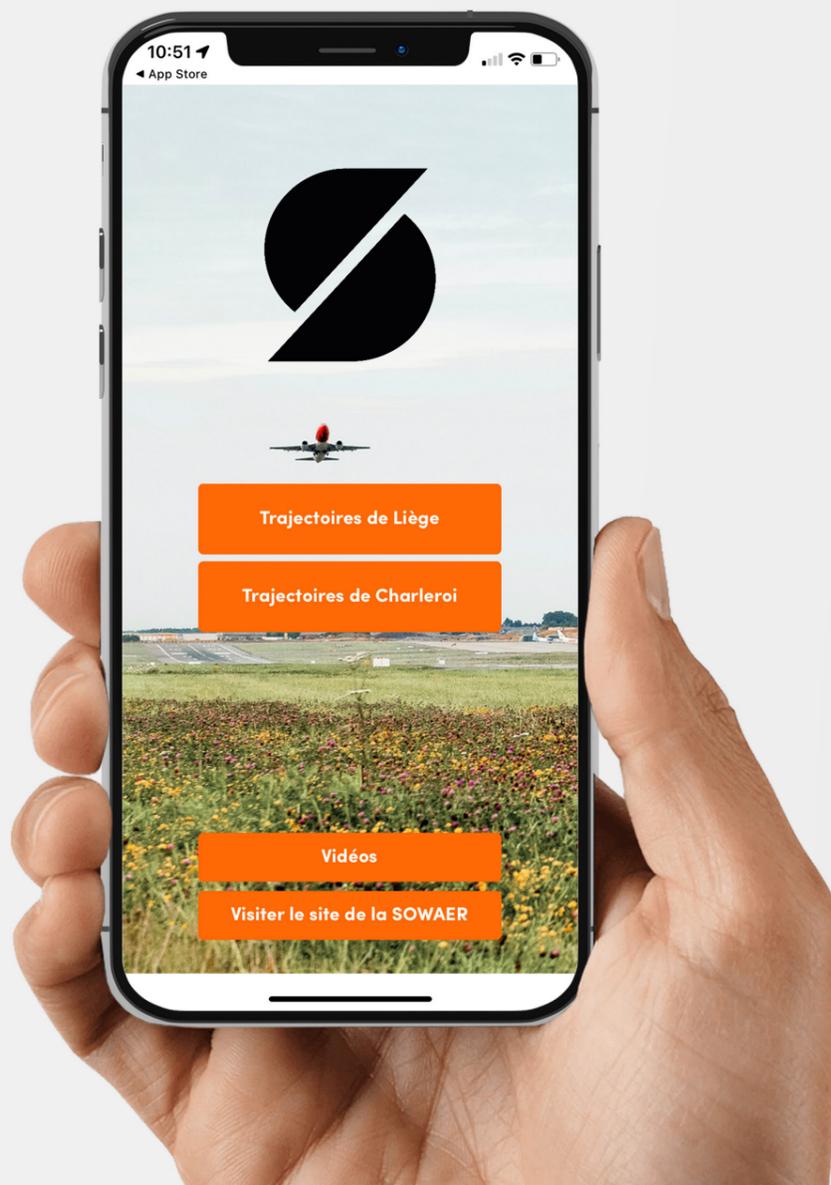
L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.

A cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour la Société.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.

Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit.



Différentes actions sont mises en œuvre afin de limiter le bruit :

1. Les procédures d'approche classiques par paliers intermédiaires sont, dans la mesure du possible, remplacées par la procédure en descente continue, qui permet de réduire considérablement la consommation en kérosène et le dégagement de gaz à effet de serre, mais aussi l'impact sonore au sol.
2. Des groupes de travail spécifiques pour les aéroports de Liège et Charleroi Bruxelles-Sud ont été mis en place afin de bénéficier des avantages environnementaux de cette procédure de descente continue, pour un maximum de mouvements, en tenant compte des spécificités de chaque aéroport. Les procédures CDO pour les aéroports de Liège et Charleroi ont été formalisées dans les AIP le 9 novembre 2017.
3. Deux groupes de travail CEM (Collaborative Environmental Management), ont été initiés selon la méthode prônée par Eurocontrol : en septembre 2020 pour l'aéroport de Liège, et en novembre 2021 pour l'aéroport de Charleroi. Le sujet principal de ce groupe de travail fut en 2020 la systématisation maximale des CDO.
4. Par ailleurs un GTT (Groupe de Travail Technique) a été mis en place par le Gouvernement wallon fin 2020 afin d'évaluer les pistes concrètes permettant de diminuer les nuisances sonores. Il s'est réuni à quatre reprises en 2021 et a déposé un premier rapport au Gouvernement wallon en octobre 2021. Les principaux points abordés dans ce rapport étaient l'évaluation

en matière de quota-counts d'application à l'aéroport de Charleroi, l'évaluation de l'arrêt des sanctions en vue d'améliorer son efficacité ainsi que l'amélioration des procédures de vol.

5. Au sein de la SOWAER, un département centralisé organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles, notamment dans le cadre du principe d'égalité. Les résultats de ces campagnes complémentaires permettent de contrôler les divers

Depuis octobre 2020, le site internet de la SOWAER abrite un logiciel qui permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données du mois en cours est également accessible en replay.

Cette solution s'inscrit dans la continuité du développement de l'outil DIAPASON et dans une volonté d'informer encore mieux les citoyens. Une version encore plus détaillée sera progressivement déployée. Une application pour smartphones et tablettes est en cours de développement.

quartiers analysés. A ce jour, ce sont plus de 1.332 mesures ponctuelles de bruit qui ont été effectuées autour des aéroports régionaux.

En 2021, 30 citoyens liégeois ont bénéficié d'une mesure individuelle gratuite autour des deux aéroports wallons. 25 d'entre eux ont été assimilés à une zone de bruit du PEB équivalente aux niveaux sonores enregistrés au droit de leur habitation.

Une surveillance de la qualité de l'air ambiant est effectuée autour de l'aéroport de Charleroi, par l'ISSeP (Institut de Service Public) exploitant des réseaux de surveillance de la qualité de l'air en Wallonie, à la demande de la SOWAER. Pour l'ensemble des polluants analysés, aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence.



B. L'INSONORISATION

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli.

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi - clôturés • insonorisations	24	155	861	2.623	3.663
Liège - clôturés • insonorisations	74	1.021	1.768	2.765	5.628
Charleroi - en cours • insonorisations	4	14	25	537	580
Liège - en cours • insonorisations	39	188	169	528	924
Totaux • insonorisations	141	1.378	2.823	6.453	10.795

La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à une amélioration constante de la qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements acoustiques, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.



C. UNE STRATÉGIE DE VALORISATION IMMOBILIÈRE

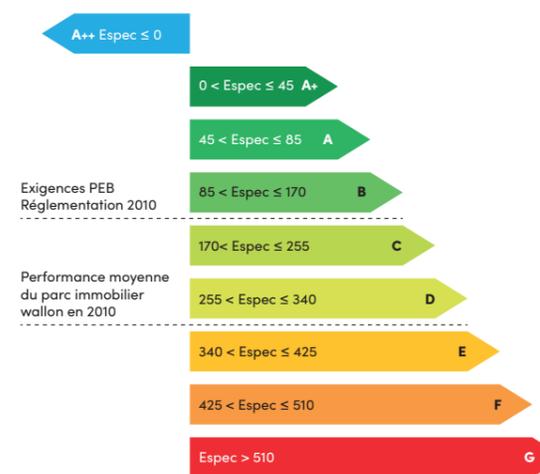
En 2021, afin de participer à la dynamique environnementale actuelle, la SOWAER soucieuse d'aller de l'avant en matière de consommation énergétique a lancé une étude complète de plusieurs biens repris dans son patrimoine locatif dans le but d'identifier la problématique et d'apporter, à l'avenir, en plus des efforts déjà accomplis, des améliorations orientées concrètement vers la performance énergétique du patrimoine immobilier destiné à la location aux abords des aéroports de Liège et Charleroi.

D'importants investissements en travaux de réhabilitation ont d'ores et déjà été réalisés. Toutefois, le vieillissement du parc immobilier nous a amené à approfondir notre réflexion sur l'étude et la mise en œuvre d'interventions plus spécifiques susceptibles, d'une part, de pérenniser le patrimoine bâti sur le long terme et, d'autre part, d'avoir un impact positif sur le plan des efforts climatiques de la Wallonie permettant ainsi à la SOWAER d'entrer pleinement dans une nouvelle stratégie de rénovation énergétique.

Fin 2021, les 6 projets pilotes lancés en 2020 ont été évalués. Au-delà de confirmer une réelle amélioration de la performance énergétique individuelle après travaux, l'analyse des rapports « avant et après travaux » établis par les certificateurs nous a également permis de préciser la réduction (théorique) annuelle de consommation d'énergie primaire et d'émission de CO₂ pour chaque logement traité.

LABEL PEB (PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS)

Evolution de la consommation spécifique d'énergie primaire exprimée en Kwh/m².an :



	Avant travaux	Après travaux
Logement 01 • Léopold Jacqmain 14 - JUMET	E	C
Logement 02 • Massy 6A - JUMET	G	C
Logement 03 Mésanges 10 - G-H	G	C
Logement 04 Militaire 183 - ALLEUR	F	B
Logement 05 DE WARFUSÉE 41 - FLEMALLE	G	D
Logement 06 G. BEROTTE 81A - S-G - FLEMALLE	G	D

Réduction moyenne de la consommation spécifique d'énergie primaire pour les 6 logements (Kwh/m².an):

-66,9%

Réduction moyenne de l'émission spécifique de CO₂ pour les 6 logements (Kwh/m².an):

-68,3%



Ce n'est que le début d'une véritable stratégie de valorisation immobilière initiée depuis début 2020 par la SOWAER dont les premiers résultats tendent à conforter la pertinence d'une stratégie globale à long terme

Situé à la rue de Gosselies, au cœur de la zone A de l'aéroport de Charleroi, à proximité du quartier Chef-Lieu, le développement du parc économique « Charleroi airport II » inauguré en 2013 aura un impact considérable sur la réaffectation du bâti acquis dans le cadre des missions déléguées.

2020 et 2021 marquent un tournant décisif pour le développement du Parc avec la sortie de terre des premiers bâtiments.

Fin de l'année 2021, 50 % de la surface était réservée pour un solde de +/- 12 Hectares encore disponible qui devraient rapidement trouver amateurs grâce à la mise en service de la bretelle d'accès à l'A54 réceptionnée fin 2021.

Le succès du PAE annonce des besoins en surface auxquels pourront répondre les immeubles

acquis sur et autour de la place du Chef-Lieu de Jumet dans le cadre des mesures environnementales qui ne trouvent pas aujourd'hui d'affectation (services administratifs, comptables, courtiers, immobiliers, horeca,...).

Aux termes de l'exercice 2021, la SOWAER a acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains des aéroports régionaux pas moins de 2018 immeubles d'habitations.

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi - clôturés • achats	86	127	0	0	213
Liège - clôturés • achats	550	859	90	109	1.608
Charleroi - en cours • achats	11	50	0	0	61
Liège - en cours • achats	0	119	7	10	136
Totaux • achats	647	1.155	97	119	2.018

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Inoccupés
Charleroi	2	0	51	31
Liège	0	11	558	32

Les locations sont conformes aux dispositions du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 à savoir la signature d'un bail de résidence principale de trois ans, reconductible par tacite reconduction et pouvant être porté à neuf années, ou un bail de courte durée, respectant les nouvelles dispositions en matière de baux de résidence principale.

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par les autorités locales, trois types d'actions sont menées par la SOWAER :

- La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles

avec l'environnement en pleine mutation (projets économique, écologiques, communautaires, ...).

- La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques)



NOMBRE D'IMMEUBLES DÉMOLIS OU À DÉMOLIR

Charleroi	28
Liège	775

NOMBRE D'IMMEUBLES REVENDUS

Charleroi	109
Liège	191
Total général	300

Enfin, en dehors de la zone A du PDLT, la SOWAER poursuit la politique de revente des immeubles qu'elle a acquis dans le cadre des mesures environnementales. Les immeubles sont revendus suivant des procédures assurant la publicité, la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats acquéreurs.

NOMBRE DE PRIMES DE DÉMÉNAGEMENT VERSÉES AUX LOCATAIRES

Charleroi	27
Liège	215
Total général	242

NOMBRE D'INDEMNITÉS VERSÉES POUR TROUBLE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Charleroi	7
Liège	56
Total général	63

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB. Moyennant certaines conditions, ces citoyens peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel

02 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE NOTRE PRIORITÉ

Initiée en 2020, et bien que retardée en raison de la pandémie COVID-19, les bases de notre stratégie de développement durable ont été posées en 2021.

De la réalisation d'un benchmark à la pose d'un diagnostic de nos activités en termes de bilan carbone, la société FACTOR X, désignée dans le cadre d'un marché public nous a accompagné dans ce processus.

Même si auparavant, l'impact des activités de la SOWAER n'a jamais transcrit dans le cadre d'une stratégie, la SOWAER a toujours été attentive aux impacts de ses activités en termes de développement durable et a régulièrement mis en place des actions visant à limiter l'impact de celles-ci et ce, en dehors même de son activité de base relative à la lutte contre le bruit aux alentours des deux aéroports.

Dans une optique de dynamique participative, la SOWAER a souhaité intégrer son personnel au processus par le biais d'une série d'ateliers stratégiques. Ceux-ci ont permis d'identifier les enjeux et les actions à mettre en place afin d'améliorer notre bilan carbone.

6 domaines d'actions basés sur les piliers du développement durable et le concept de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ont été identifiés. Ils sont les bases de la Stratégie de développement durable de la SOWAER qui sera intégrée dans le contrat de gestion 2022-2027.

La SOWAER prend déjà en compte la dimension durable (recyclage des bétons de la piste à Charleroi, gestions des eaux usées, initiatives biodiversité/environnement ; stratégie de rénovation énergétique et insonorisations ; développements immobiliers au

bénéfice des populations locales, transparence et amélioration de l'accessibilité aux données DIAPASON.

D'autres actions tournées vers la solidarité ou le bien-être du personnel sont également menées.

Solidarité et Entraide



ODD 10- Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein»

Au cours du second semestre 2021, une crise conséquente est survenue suite aux inondations de la mi-juillet. La SOWAER disposant d'un patrimoine locatif important a participé activement à l'entraide et à la solidarité envers les sinistrés par la mise à disposition de 8 logements diversifiés. L'attribution des logements en faveur des familles tombées en grande précarité est effective. 8 familles sont depuis plusieurs mois relogées au sein de notre patrimoine sous conventions de courte durée conformément au décret du 15 mars 2018.

La SOWAER poursuit l'aménagement de son parc locatif et adapte certains de ses logements aux personnes à mobilité réduite.

La mise en place d'une politique de télétravail structurelle



ODD8-Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

En octobre 2021, la SOWAER, fort de son expérience liée à la crise du Covid, a présenté sa politique en matière de télétravail structurel. 89% du personnel actif ont maintenant un jour de télétravail structurel. Cela représente 4600 km économisés par semaine.

La SOWAER solidaire



ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

La SOWAER a toujours soutenu des actions contribuant à la solidarité.

En 2021, elle peut notamment être fière d'avoir:

- Participé à la FOD walk en zone Nord de l'aéroport de Liège le 26 mai 2021. Cet événement était organisé par le Safety office du SPW afin de sensibiliser l'ensemble des intervenants à la problématique des FOD (« Foreign Object or Debris »). 16,5 kgs de FOD ont été ramassés lors de cette action, en ce compris une balise lumineuse.
- Organisé avec Liege Airport, et en collaboration avec la Croix-Rouge, une collecte de sang le mardi 22 juin 2021, 21 poches de sang ont été collectées.
- Participé à la 10ème édition du challenge Run and Walk Entreprises-Université de l'Aéropole de Charleroi. Le but de ce challenge est de soutenir l'association E.L.A et les malades atteints de leucodystrophies (maladies génétiques orphelines irréversibles). Les employés de la SOWAER qui ont répondu présents, ont engrangé 612.005 pas au profit de l'ASBL soit 6.120 € reversé par les sponsors de l'évènement. Au total, ce sont ce ne sont pas moins de 21.930.470 pas qui ont été réalisés durant ce challenge.



CEM Charleroi



ODD8-Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le mardi 30 novembre 2021, la SOWAER, Brussels South Charleroi Airport, EUROCONTROL, skeyes, la SABCA, Ryanair, TUI fly et Air Corsica ont signé, en présence du Ministre Jean-Luc Crucke, un accord de collaboration visant à réduire l'impact environnemental de l'activité aéroportuaire de l'aéroport de Charleroi. Il s'agit du Collaborative Environmental Management.

Un groupe de travail a été mis en place avec tous les signataires de cet accord. Il s'est déjà réuni une première fois fin septembre.

L'objectif est d'identifier l'impact environnemental des obligations opérationnelles et de permettre une réponse coordonnée qui minimise ces impacts tout en maximisant les performances actuelles et futures de l'aéroport. Cette coordination peut, par exemple, réduire la consommation de carburant et des émissions de CO2 des compagnies aériennes et améliorer de la gestion du bruit dans les aéroports et aux alentours.

A BSCA, les sujets traités lors de l'année 2021 sont, entre autres, la CDO (continuous descent operations) et la gestion des déchets au sein de l'aéroport.

03 NOTRE ÉQUIPE NOTRE VISION

La SOWAER, c'est une équipe pluridisciplinaire de 70 personnes réparties sur 3 sites (siège social de Loyers, aéroport de Charleroi et aéroport de Liège). Toutes ces personnes mettent leur expertise technique, environnementale, économique et sociale au service des citoyens, des communes, des sociétés de gestion des deux aéroports mais également des sociétés transitant autour des 2 aéroports wallons.

3 valeurs essentielles telles que l'excellence, la créativité et l'esprit d'équipe rythment notre quotidien.

Convaincue que les valeurs ne se décrètent pas mais qu'elles se vivent, la Sowaer veille à ce qu'elles se reflètent dans l'ensemble des processus des Ressources Humaines et dans la manière dont ils sont gérés (leadership).

En 2021, nous avons poursuivi la modernisation de nos pratiques en matière de Ressources Humaines avec la volonté d'inscrire celles-ci dans une optique de durabilité en cohérence avec la vision de la Sowaer et en réponse à sa promesse « pour des demains durables ».

La mise en place du télétravail structurel, l'insertion de critères de durabilité dans les marchés relatifs aux fournitures, le verdissement de sa flotte de véhicules, la participation à des projets solidaires ou favorisant l'inclusion sont autant d'exemples de cette volonté.

Par ailleurs, la Sowaer poursuit son ambition de proposer une offre employeur globale qui soit le reflet de ses valeurs et qui lui permette d'attirer et de fidéliser ses talents en étant alignée avec le marché de l'emploi. Cela passe par une attention accrue au bien-être et au développement de ses collaborateurs. Ainsi par exemple, chaque collaborateur est invité à établir son plan de progrès de manière annuelle, des outils en matière de leadership sont proposés au Management au sein duquel le dialogue a été renforcé, les initiatives favorisant la dynamique participative sont encouragées, le bien-être lui-même fait partie des indicateurs sur lesquels le Comité de Direction est challengé.





Le Conseil d'Administration

PRÉSIDENT URBAIN Vincent

VICE-PRÉSIDENT ETIENNE Jacques

ADMINISTRATEURS

DENEVE Marc Henri

DEPAUW Deborah

GAUTHIER Ludivine

HANNON Anne-Michèle

IKER Laura

JACQUET Frédéric (à partir du 04.03.21)

KARL Isabelle

LEVEQUE Laurent

MARCQ Fabian

MASSART Anne

PARTOUNE Luc (jusqu'au 03.03.21)

Le Comité de direction

PRÉSIDENT THISQUEN Nicolas

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

BELOT Alain

DE VILLENFAGNE Thibaut

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

VALTIN Rudy

HENRY Olivier

Conclusion

La SOWAER n'a de cesse, depuis 20 ans de poursuivre son action visant à l'amélioration continue de l'exécution des missions qui lui sont confiées dans une perspective de développement durable. En 2021, elle a poursuivi ses missions d'accompagnement du développement des aéroports de Liège et Charleroi, avec toujours pour principaux objectifs :

- un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement;
- une coordination efficace avec divers organismes impliqués dans le processus;
- une participation importante des entreprises;
- l'affirmation au plan régional, mais aussi international, de la Wallonie et de la SOWAER, comme gestionnaires de référence d'une politique de développement durable en matière aéroportuaire;
- l'apport de biens immobiliers en faveur du développement ambitieux et raisonné des zones d'activités économiques situées à proximité des aéroports.

Pour assurer l'efficacité de son action, la SOWAER entretient une concertation régulière avec de nombreux acteurs et organismes concernés :

- Le Gouvernement wallon;
- le Service Public de Wallonie (SPW);
- l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne;
- SKEYES;
- les sociétés gestionnaires des aéroports (BSCA et Liege Airport) et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi;
- les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ou des séances d'information;
- d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences;
- L'ARC, l'ACI, Airport Régions Conference, association représentant plus de 30 aéroports internationaux en Europe.

Son dialogue avec le Ministre de tutelle est quotidien.



